



Nouvelles du conseil du 23 janvier 2023

Rappel : on vote ce dimanche

La Municipalité rappelle à toutes et tous les ayants droit qu'un scrutin a lieu cette fin de semaine dans la commune. Les élus invitent le plus grand nombre à se positionner sur le projet de Maison de l'Enfance, dont le coût total budgété a évidemment augmenté, suite au sensible renchérissement des matériaux.

Petite précision

Le Conseil municipal, qui soutient unanimement ledit projet, profite de cette occasion pour préciser que si l'Exécutif qualifie volontiers les locaux de la crèche Au P'tit Soleil d'inappropriés, il ne faut surtout pas y voir la moindre critique quant à l'entretien des lieux. Ceux-ci sont en effet maintenus par leur propriétaire dans un état irréprochable. Seule leur configuration n'est vraiment pas optimale pour leur usage. Le nouvel agencement, suggéré et mis en place par les responsables de l'institution, permet certes d'accueillir davantage d'enfants cette année, et pour eux dans de bonnes conditions de sécurité et de confort. En revanche, la configuration des locaux n'est pas sans compliquer sérieusement le travail du personnel.

Des synergies à exploiter

L'École à journée continue, pour sa part, a un besoin pressant de locaux adaptés et plus vastes. Il en va de même pour l'école infantile, qui passera à nouveau bientôt à trois classes. Ces deux institutions attendent avec impatience la construction d'un bâtiment à leur intention. En proposant d'installer également Au P'tit Soleil dans la Maison de l'Enfance, les autorités visent deux buts : d'une part faire fructifier les nécessaires et enrichissantes synergies entre EJC, classes enfantines et crèche ; d'autre part offrir aux plus jeunes enfants un cadre idéal augmenté d'un espace vert et au personnel des conditions de travail optimales.

Belle stabilité de la population locale

Avec un total de 1939 habitantes et habitants au 31 décembre 2022, la population locale fait numériquement preuve d'une quasiment parfaite stabilité. La différence n'est effectivement que de trois âmes, puisque Sonceboz-Sombeval accueillait 1942 personnes il y a un an exactement.

Rééquilibrages

Il est assez amusant de constater que plusieurs balances se sont « rééquilibrées » durant les douze derniers mois. Tout d'abord, la proportion entre sexes est aujourd'hui presque parfaite, avec 988 hommes et 951 femmes. Les premiers ont diminué de douze unités l'an passé, tandis que les secondes augmentaient de neuf. Les naissances ont augmenté elles aussi, à savoir 25 en 2022 contre 22 en 2021, tout comme les décès, qui sont passés de onze à quinze. On constate un meilleur équilibre aussi, l'année dernière, en ce qui concerne les mouvements démographiques : 128 personnes sont arrivées dans la commune (131 en 2021) et 141 en sont parties (165). Les détenteurs de passeport à croix blanche sont plus nombreux aujourd'hui (1587, contre 1575 fin 2021), les ressortissants étrangers donc moins nombreux (352, contre 367). Au chapitre de l'état civil, on

constate peu de variations des proportions en 2022, avec 846 célibataires (844), 845 (852) personnes mariées), 3 (2) partenariats enregistrés, 162 (163) personnes divorcées et 83 (81) veufs et veuves. En matière de confessions enfin, on a enregistré l'année passée des diminutions dans le groupe des protestants (533, contre 546) et dans celui des catholiques romains (520, contre 537), les catholiques chrétiens demeurant au nombre de 5, tandis que le groupe des personnes d'autres confessions ou sans confession passait de 854 à 881.



Deux animations autour de la lecture

En plus de ses passages habituels, le Bibliobus d'Université populaire proposera deux animations particulières cette année à Sonceboz. Les dates doivent encore être fixées et seront annoncées en temps voulu dans ces colonnes, mais précisons d'ores et déjà que les frais seront pris en charge par la Municipalité et que l'organisation sera portée conjointement par le Bibliobus et l'association Bain de Livres. Ces deux animations seront placées sous la bannière « Ensemble ! », que de nombreux et enchantés visiteurs de tous âges ont déjà pu apprécier l'été dernier.

Rendez-vous mardi prochain !

Profitons de rappeler que le Bibliobus stationne dans notre localité un mardi par mois de 16 h 30 à 19 h 30, notamment mardi prochain 31 janvier, devant la halle de gymnastique (rue des Prés 5).

Sirènes sous contrôle

Mercredi prochain 1^{er} février, comme chaque année à pareille date, les sirènes de la localité vont retentir entre 13 h 30 et 16 h 30. Il s'agira du traditionnel mais non moins important test effectué pour contrôler que tout fonctionne de manière optimal, en matière d'alarme, dans chaque commune du canton. On ne s'inquiétera donc pas des bruits d'alarme qui retentiront mercredi prochain.

Vous construisez ou changez de chauffage ? Attention, certaines règles ont changé !

La Loi cantonale sur l'énergie vient de changer. Désormais, on doit notamment annoncer préalablement tout changement d'installation de chauffe

La loi cantonale bernoise sur l'énergie (Lcen) vient d'être révisée, afin qu'elle puisse atteindre mieux ses buts, lesquels consistent rappelons-le à réduire la consommation énergétique, à diminuer les émissions de CO₂, à accroître le recours aux énergies renouvelables, à réduire notre dépendance vis-à-vis de l'étranger et à renforcer la sécurité de notre approvisionnement énergétique.



Propriétaires, soyez vigilants : la loi stipule que tout changement de chauffage doit être annoncé préalablement sur eBau

En vigueur depuis le 1^{er} janvier

Le 1^{er} janvier dernier, la version révisée de la Lcen est entrée en vigueur et avec elle des modifications qui concernent directement les propriétaires immobiliers, privés compris. La première modification importante touche au remplacement des installations de chauffage, de quelques dimensions qu'elles soient. Désormais, chaque chantier de ce type doit en effet être impérativement annoncé préalablement, sur le portail eBau du canton de Berne. Précisons que des exigences supplémentaires, dans le domaine de l'efficacité énergétique du bâtiment, ont été introduites pour les nouvelles installations alimentées aux énergies fossiles.

Chauffe-eau en sursis

Par ailleurs, la Lcen stipule que les chauffe-eau électriques centralisés doivent être remplacés dans les bâtiments d'habitation, et ceci jusqu'au 31 décembre 2043, sauf s'ils fonctionnent avec au moins une moitié d'électricité autoproduite renouvelable. Signalons encore que des modifications concernent également les nouvelles constructions, pour lesquelles la notion d'efficacité énergétique globale pondérée s'applique désormais, avec une possible prise en compte de l'énergie autoproduite. La création d'une installation solaire est exigée, par ailleurs, pour les nouveaux immeubles dont la surface dépassera 300 mètres carrés, tandis qu'une partie des places de stationnement doivent être équipées d'un système de recharge pour véhicule électrique.

En quête de conseils ?

Vous envisagez une construction ou des travaux sur un immeuble et souhaitez être conseillé de la meilleure manière ? Adressez-vous à l'antenne correspondante du service public de conseil en énergie du canton de Berne, où vous obtiendrez toutes les informations utiles.

Pour notre région, il s'agit de Jean-Luc Juvet, c/o Jura bernois.Bienne, route de Sorvilier 21, 2735 Bévillard, tél. 032 492 71 31, conseiller.energie@jb-b.ch. / cm courtelary et cormoret

- **Informations complémentaires sur les sites des deux communes (www.corgemont.ch et www.sonceboz.ch), ainsi que sur le site cantonal, à l'adresse www.be.ch/lcen**